

Charte : les Alsaciens persistent et... signent

Pratiquement trois Alsaciens sur quatre continuent à souhaiter la mise en oeuvre de la charte européenne des **langues** régionales et minoritaires.

Un sondage CSA Opinion/DNA (*) montre que 70 % des Alsaciens souhaitent toujours, au début de mois de juillet, que la France ratifie la charte. La question a été posée avant que Jacques Chirac, après avoir refusé une révision de la Constitution permettant la ratification de la charte, ne se prononce, lundi à Bordeaux, en faveur d'une loi-programme pour le développement des **langues** régionales. Les Français, dans leur ensemble, sont moins enthousiastes pour la ratification (50 % favorables, 31 % opposés).

Les jeunes moins frileux

Mais les deux groupes (national et régional) se rejoignent pour considérer (à 69 ou 70 %) que la charte ne représente pas une menace pour l'unité de la République. Ces chiffres confirment le précédent sondage CSA Opinion / DNA réalisé les 18 et 19 juin 1998 auprès d'un échantillon de 503 Alsaciens. Il y a un an, 74 % des personnes interrogées souhaitaient déjà que la France ratifie la charte, 22 % y étaient opposés et 4 % ne se prononçaient pas (DNA du 2 juillet 1998).

Dans le sondage 99, les hommes sont un peu plus favorables à la charte que les femmes. Celles-ci ne s'y opposent pas forcément : elles sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir d'opinion sur la question. Les plus convaincus de l'utilité de la charte sont les 25-34 ans, alors que les 18-24 ans se montrent les moins frileux : 77 % d'entre eux ne voient pas dans la charte une menace pour l'unité de la République. Plus le niveau de formation augmente, moins cette menace est perçue.

Des initiatives législatives

Selon les critères politiques, les plus chauds partisans de la charte et les moins effrayés par une quelconque menace se recrutent parmi les sympathisants des écologistes, suivis par les centristes et, en troisième position, les socialistes. Le rejet est au contraire important parmi les sympathisants du RPR, plus encore que parmi ceux du nouveau RPF de Pasqua-Villiers.

Les Alsaciens devraient donc approuver les initiatives législatives annoncées hier à l'issue du conseil des ministres par Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Certaines des 39 mesures retenues par la France parmi les 98 articles de la charte, ne nécessitent pas de lois. D'autres devront être approuvées par les députés et sénateurs. « Toute initiative à caractère législatif est du domaine du gouvernement et du Parlement, » a rappelé Daniel Vaillant, une façon de reprendre la main après le souhait de Chirac d'une loi-programme.

Claude Keiflin

Sondage exclusif CSA Opinion / Dernières Nouvelles d'Alsace réalisé les 1er et 2 juillet auprès d'un échantillon national représentatif de 1004 personnes âgées de 18 et plus, inscrites sur les listes électorales, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de famille), après stratification par région et taille d'agglomération et d'un échantillon de 100 Alsaciens.

© Dernières Nouvelles D'Alsace, Jeudi 8 Juillet 1999.